## Association Syndicale Libre du Domaine de Balma

# Compte-Rendu de l'Assemblée Générale du 6 Octobre 2005

L'ordre du jour de cette Assemblée Générale était le suivant:

- Rapport Moral. Dont transfert de la voirie.
- Rapport financier.
- Proposition de cession d'un terrain à la SCI ALMA.
- Gestion de l'espace vert et cotisations.
- Animation du domaine.
- Points divers sur la base de suggestions des co-propriétaires

L'AG s'est déroulée, sur la base d'un diaporama préparé par le bureau.

Cette présentation est téléchargeable sur le site internet de l'ASLDB : <u>www.domainedebalma.asso.ws</u> Les motions sont présentées dans l'ordre de leur vote.



Le Président Jean-Pierre LE ROY fait un exposé des actions engagées depuis la dernière AG. On notera en particulier :

- 4 informations écrites ont été communiquées aux membres de l'ASLDB.
- > 2 Barbecues 2003 et 2005
- > Plusieurs médiations ont été réalisées par le Bureau dans l'esprit de bon voisinage.
- > Finalisation du transfert des parties communes
  - o Signé le 27/7/05
  - o Conforme mandat AG du 30/9/02
  - o Incluant transfert concomitant
    - « impasse Valmy »
    - « redressement terrain lcard »
    - « redressement terrain Abrial »
  - L'ADSLB devient propriétaire:
    - Parcelle CA 129. « Espace vert Bordette »
    - Parcelles CB370 et 266 « chemin Droits de l'Homme »
- Rapport financier. Les dépenses sont légèrement supérieures aux recettes, qui comprennent des revenus exceptionnels dus aux ventes de parcelles (les 3 transferts concomitants). La situation nette de l'ASLDB est positive de 9.385,17€.

Le quitus moral et financier du Bureau est voté à l'unanimité des présents.

## Proposition de cession d'un terrain à la SCI ALMA

La SCI ALMA était représentée par Mr CHAPELLE, gérant. Elle loue à Mr et Mme SARRAZIN le 17 rue des droits de l'homme.

Le Président de l'ASLDB expose la situation des parcelles CB370 et CB266. Suivent alors des discussions qui se concluent par le vote de motions :

#### Motion n°1\_2005 : Motion acceptée à l'unanimité.

L'AG autorise le Bureau à engager l'opération de vente des parcelles CB 370 et CB266 à la SCI ALMA.

#### La proposition d'achat faite en séance par la SCI ALMA est la suivante :

- ◆ Prix proposé pour les 2 parcelles :
  - > 4500€
  - > Tous frais pris en charge par l'acheteur

Cette proposition est acceptée à l'unanimité moins 1 voix.



## Association Syndicale Libre du Domaine de Balma

## « Espace vert Bordette »

Le Bureau rappelle qu'il mettra en place une cotisation de 10€ par an et par membre de l'ASLDB pour en assurer l'entretien, conformément à la Motion n°3\_2002 de l'AG du 20 Sept. 2002.

Des discussions sur l'aménagement de cet espace vert s'ensuivent. Elles se concrétisent par l'élaboration d'un projet de motion :

#### Motion n°2 2005 : la motion décrite ci-dessous a été rejetée par 19 voix contre 17 pour.

- ◆ L'AG autorise le Bureau
  - > à engager après discussion préalable avec la mairie
  - > une étude permettant de mettre en place sur l'«espace vert Bordette » un système permettant une distribution souterraine dans la co-propriété de TV + Internet haut débit.
  - Le bureau est autorisé à dépenser au maximum 1000€ dans ce cadre.

## Démission du Bureau. Reconduction du Bureau

#### Le Bureau démissionne et se représente. Le nouveau Bureau est reconduit.

Des membres se portent candidats pour pouvoir suivre certains dossiers. En particulier le sujet Internet haut débit sera poursuivi dans un cadre de démarche directe d'une équipe de membres.

L'ensemble des points ayant été traité, l'AG est levée.

Le Bureau

PS: Le bureau s'est réuni le 22/10/2005 et a élu son Président. Il est constitué de la façon suivante :

Président :	Jean-Pierre LE ROY	19, r Jemmapes
Trésorier :	Alain GUITTARD	5, r du jeu de Paume
Secrétaire :	Jean-Marie PILLOT	18, r du jeu de Paume
Membres :	Mario BRENGEL	29, r de Valmy
	Jean-François DAVIAUD	5, r de Valmy
	Jean-Louis DECOUX	34, r de Valmy
	Jean-Claude HERVIOU	5, r Jemmapes
	Michel TULET	7, r Jemmapes

Le Bureau a par ailleurs décidé d'ouvrir un site permettant l'information des membres. Ce site comprend également un forum et l'adresse mèl de l'association : <u>domainedebalma@yahoo.fr</u> . Le Bureau, constitué de bénévoles s'efforcera de répondre sous 15 jours aux mèl et remarques des membres.

Allez nombreux sur le site www.domainedebalma.asso.ws